

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



United Nations
Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Longueur : 12 pages maximum (plus page de couverture et annexes)

Pays : REPUBLIQUE DE GUINEE	
TITRE DU PROJET : Appui aux femmes leaders communautaires pour la prévention des éventuels conflits liés aux élections législatives et présidentielles de 2020	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF: <input checked="" type="checkbox"/> IRF <input type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires): <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : Agences des Nations Unies : 1. Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) UNICEF, Coléah, Matam, Corniche Sud BP 222 Conakry-Guinée 2. Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) Coléah Lansèbougny, Commune de Matam, BP : 222 Conakry *A noter que l'ONU Femmes et le Programme UNV sont des partenaires techniques de ce projet Ministères Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance Ministère la Citoyenneté et de l'Unité nationale	
Date approximative de démarrage du projet¹: 1^{er} décembre 2019 Durée du projet en mois :² 18 mois Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Le projet sera mis en œuvre dans les cinq communes de Conakry (Ratoma, Matoto, Dixin, Kaloum et Matam)	

¹ Note: la date de démarrage du projet sera celle du premier versement.

² La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

PN

Le projet relève-t-il d'une des fenêtres de priorité spécifiques du PBF:

- Initiative de promotion de l'égalité des sexes
 Initiative de promotion des jeunes
 Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
 Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

UNICEF : \$ 738 300

PNUD : \$ 406,600

Total PBF : \$ 1,144,900

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

PBF 1^{ère} tranche (70%) :

UNICEF : \$ 516,810

PNUD : \$ 284,620

Total Tranche : \$ 801 430

PBF 2^{ème} tranche* (30 %) :

UNICEF : \$ 221,490

PNUD : \$ 121,980

Total Tranche 2 : \$ 343 470

PBF 3^{ème} tranche* (_ %) :

Décrire brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant :

Ce projet vient combler un déficit dans les interventions de prévention des conflits et de consolidation de la paix en Guinée à travers le renforcement des systèmes communautaires de prévention et résolution des conflits, notamment la participation et l'engagement des femmes et jeunes filles leaders en milieu communautaire. Le projet met en exergue le rôle prépondérant que les femmes leaders communautaires (souvent oubliées), pourraient jouer dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix au sein des familles et des communautés. Il vise à impliquer davantage les femmes et les jeunes filles au niveau communautaire, tout en renforçant leur réseau et leur permettant de contribuer à l'apaisement des tensions, la prévention des éventuels troubles sociaux et les violences électorales, qui mettraient à la fois en péril les efforts qu'elles déploient au quotidien pour garantir la survie de leurs familles respectives.

Résumer le mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris (i) via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et (ii) avec les communautés cibles et la société civile.

Une analyse a été faite sur les potentiels partenaires du projet, ceci en lien avec les objectifs visés. Elle a permis d'une part, d'identifier les ministères concernés par la thématique et d'autre, de cibler des organisations de la société civile disposant des compétences qu'elles pourraient mettre au service du projet. L'approche de consultation a porté sur l'organisation des sessions collectives et bilatérales d'échange sur le projet. Les échanges ont été organisés avec la contrepartie nationale, notamment le Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance et le Ministère de la Citoyenneté et de l'Unité Nationale. Les femmes et jeunes filles leaders communautaires et les organisations de la société civile ont également été consultées et leurs avis pris en compte dans la conception du projet.

PN

<p>Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes³ : 3 95% du budget total soit un montant de \$1,016,910.51 est alloué aux activités de renforcement de capacités des femmes à l'égalité entre les sexes.</p>	
<p>Degré de risque du projet⁴ : 1</p>	
<p>Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁵) : Le projet contribue au domaine 'Prévention/gestion des conflits' du PBF. Il contribue également à l'atteinte de l'Objectif de Développement Durable ODD 5 'Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles'. Enfin, le projet contribue à la mise en œuvre du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) de la Guinée notamment la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention, de gestion des conflits et de renforcement de la citoyenneté.</p>	
<p>Type de demande :</p> <p>Nouveau projet <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Révision de projet <input type="checkbox"/></p>	<p>Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :</p> <p>Extension de la durée : <input type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois : Changement de résultat / sujet : <input type="checkbox"/> Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : <input type="checkbox"/> Budget PBF supplémentaire : <input type="checkbox"/> Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : USD XXXXX</p> <p>Brève justification de la révision:</p> <p><i>NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i></p>

³ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁴ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁵ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

PN

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁶</p> <p>Nom du représentant : Pierre NGOM</p> <p>Signature <i>Pierre NGOM</i></p> <p>Nom de l'agence : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance - UNICEF</p> <p>Date et visa : 20/09/19</p>	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p>Nom : Diaby Mariama SYLLA</p> <p>Signature</p> <p>Titre : Ministre de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance</p> <p>Date et visa : 20/09/2019</p>
<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁷</p> <p>Nom du représentant : Luc GREGOIRE</p> <p>Signature <i>Luc GREGOIRE</i></p> <p>Nom de l'agence : Programme des Nations Unies pour le Développement - PNUD</p> <p>Date et visa : 20/09/2019</p>	 <p><i>Luc GREGOIRE</i></p>
<p>Coordonnateur résident a.i.</p> <p>Nom : Georges Alfred KI-ZERBO</p> <p>Signature <i>Georges Alfred KI-ZERBO</i></p> <p>Bureau du Coordonnateur Résident</p> <p>Date & visa : 23/09/19</p>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Nom du représentant : Oscar Fernandez-Taranco</p> <p>Signature</p> <p>Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date & visa :</p>

⁶ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

⁷ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF

a) Analyse des conflits

La Guinée s'apprête à entrer dans une période électorale à la faveur des élections législatives et présidentielles prévues en 2020. Historiquement, les élections sont des moments de cristallisation des tensions qu'elles soient politiques, ethniques ou sociales. En effet, les élections antérieures ont été des moments de troubles politiques et sociaux violents qui ont constitué une menace pour la paix et la stabilité du pays. Prévues en 2020, les prochaines législatives et présidentielles pourraient ne pas déroger à la règle surtout que le débat sur une éventuelle réforme constitutionnelle soulève déjà les passions.

L'absence de consensus entre les acteurs politiques sur la crédibilité du processus électoral est un facteur de risque de conflits. Il en est de même pour l'ethnisation des débats, un phénomène qui n'a cessé de se développer au cours des dernières décennies avec pour conséquence immédiate le renforcement de l'ethnocentrisme et le repli identitaire. Les médias et les réseaux sociaux aident malheureusement à relayer les discours haineux, ethnocentriques et violents prononcés par certains acteurs de la scène politique. Ces discours sont nocifs et contribuent à exacerber la culture de la violence communautaire, de l'intolérance et l'esprit de défiance envers les services de sécurité qui sont considérées comme des 'ennemis' à abattre par les jeunes impliqués dans les manifestations politiques violentes. C'est d'ailleurs les affrontements entre les forces de sécurité et les jeunes hommes et femmes qui entraînent la majorité des cas de pertes en vies humaines et de destructions de biens pendant la période électorale. La voix des femmes est peu entendue et relayée par les médias et les réseaux sociaux, ceci pour plusieurs raisons parmi lesquelles le faible accès des femmes aux nouvelles technologies de l'information et de communication.

Il existe d'autres facteurs liés au contexte socio-économique du pays qui contribuent à renforcer le sentiment de frustration et d'exclusion chez les jeunes femmes et hommes. La misère ambiante, la précarité, le chômage, la persistance des fléaux tels que la corruption, l'injustice et l'impunité en sont quelques-uns. L'absence d'espaces de dialogue et la faible implication des acteurs communautaires, notamment les jeunes et les femmes dans la prévention et la résolution des conflits constitue un autre obstacle à la prévention des conflits en milieu communautaire.

Au vu des risques facteurs risque de conflits mentionnés plus haut, il est à craindre une recrudescence de la violence pendant la période électorale. En plus des blocages des routes et des manifestations violentes qui pourraient entraîner le ralentissement des activités économiques, les violences et l'insécurité pourront entraîner une augmentation des cas de violences à l'égard des femmes et des filles. Par exemple, le rapport de l'enquête des Nations Unies sur les massacres survenus au stade du 28 septembre à Conakry en 2009 au cours d'un rassemblement de l'opposition, indique que 109 femmes avaient été agressées sexuellement (viols, mutilations et autres). En effet, dans les moments de troubles socio-politiques, les femmes et les filles sont doublement victimes du fait de leur statut et rôle social. En général, les dégâts matériels concernent d'abord les activités génératrices de revenus développées par les femmes (ex : le petit commerce développé le long des routes). De plus, ce sont les femmes qui ont la charge de gérer les soins qui seraient nécessaires aux victimes de violence. Dans ces foyers de tensions, les femmes en tant que mères et noyau de la cellule familiale au sein de ces communautés peuvent jouer un rôle déterminant dans la détection, la prévention et la gestion des conflits sociaux. D'où l'idée de renforcer leur leadership et leurs capacités comme actrices de la paix.

Ce projet s'appuie sur l'hypothèse que les stratégies de médiation qui incluent systématiquement les femmes et la société civile en général, sont plus susceptibles d'avoir un soutien à l'échelle nationale et de conduire à une paix plus durable. Dans le cadre de la Résolution 1325 du conseil de sécurité des Nations Unies, il est constaté que :

- La participation des femmes peut élargir l'éventail des groupes nationaux engagés dans un processus de paix, renforçant sa légitimité et sa crédibilité ;
- Le point de vue des femmes apporte une compréhension différente des causes et les conséquences d'un conflit, générant ainsi une approche plus globale des propositions potentiellement ciblées pour sa résolution ;
- Des accords de paix qui répondent aux besoins spécifiques des femmes et les filles, les hommes et les garçons, contribuent à une paix durable.

Malheureusement, les dispositions de la résolution 1325 (2000) ainsi que des résolutions 1820, 1888, 1889, 1960, 2106, 2122, 2242 subséquentes du conseil de sécurité des Nations sur un rôle central que les femmes pourraient jouer dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix, sont peu connues et appliquées. La majorité de femmes et de jeunes filles ne sont pas toujours impliquées dans les stratégies de prévention des conflits, surtout dans les espaces de prise de décision. Les actions des femmes leaders politiques ou des représentantes des organisations féminines 'formelles' présentent des faiblesses à plusieurs niveaux : 1) l'approche d'intervention est basée sur les actions sporadiques de plaidoyer et de communication et sur les mécanismes de veille; (2) Les différentes catégories de femmes ne sont pas consultées et par conséquent, ne sont pas impliquées dans les actions de prévention de conflits ; 3) Il est à noter un sentiment de méfiance entre les membres de ces organisations féminines de paix sur certaines accointances avec des groupes politiques.

Ce projet se focalisera sur le renforcement du système communautaire de prévention de conflits à travers l'identification, l'accompagnement des femmes leaders communautaires et la mise à réseau des organisations féminines non formelles afin qu'elles puissent jouer leur rôle dans la prévention des conflits. Le projet renforcera le dialogue intergénérationnel en promouvant un échange permanent entre les jeunes filles et garçons et les adultes (femmes et hommes). Il outillera les femmes leaders communautaires afin qu'elles puissent contribuer à la mitigation les risques de violences au sein des familles et des quartiers à travers le dialogue avec les jeunes et les forces de sécurité.

Ce projet contribuera à la création d'un environnement favorable à la participation des femmes, mais aussi plus sécurisante pour elles, notamment en mettant en place des actions visant la diminution des VBG. Cette initiative inclura la formation des leaders communautaires sur le rôle que les femmes jouent dans la prévention des conflits, et veillera à l'ouverture des espaces de dialogue facilités par les femmes leaders communautaires. Ces stratégies tiendront compte des particularités et besoins spécifiques selon l'âge et le sexe des bénéficiaires.

b) Lien avec les cadres stratégiques du Gouvernement et des Nations Unies

Le projet est en lien avec le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) qui met l'accent sur la participation et l'engagement des femmes pour le développement du pays. Le projet touche un axe d'intervention qui n'a pas encore été suffisamment couvert et une cible particulière dont la contribution à la prévention des conflits et la consolidation de la paix n'a été suffisamment valorisée et relayée. A noter que la Guinée dispose également d'un

plan de mise en œuvre de la Résolution 1325 adopté par le gouvernement et élaboré de concert avec les femmes Guinéennes et leurs organisations.

Le réseau des organisations non formelles de femmes leaders communautaires sera renforcé et collaborera avec les conseils locaux de jeunes qui seront mis en place dans le cadre du projet de renforcement de la participation des jeunes à la gouvernance locale dans les 20 communes conflictogènes de la Guinée financé par le PBF. Le projet est complémentaire des autres projets PBF qui se focalisent sur la participation des jeunes à la prévention de conflits. Il s'intègre également dans la vision du Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance qui a déjà élaboré un programme d'accompagnement des femmes en vue de leur participation à la prévention des conflits, à la promotion de la paix et à l'autonomisation des femmes.

Ce projet vient également renforcer les mécanismes existant dans les collectivités comme les Comité Locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Il conforte les acquis du projet « D'autonomisation, de réinsertion sociale et de renforcement de la participation citoyenne de 500 jeunes à la sécurité et à la prévention de la violence ».

c) Résumé des interventions existantes dans le secteur de l'intervention

Nom du projet (durée)	Donateur et budget (USD)	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Renforcement du dialogue et de la participation politique inclusifs « REDIPPI » (encours de préparation)	PBF 3,000,000	Prevention/gestion des conflits	Ce projet contribue à la prévention des conflits mais il porte sur le volet participation politique qui n'est pas le cas dans le projet relatif aux femmes leaders communautaires
Projet d'appui à la réduction de l'instrumentalisation et des violences politico-sociales des jeunes taxi-motards en période électorale (GYPI 2019)	PBF 1,250,000	Prevention/gestion des conflits	Ce projet cible les jeunes mais il contribue à la prévention des conflits au sein des jeunes. Il existe un lien étroit entre le projet et celui relatif aux femmes communautaires. Les deux réseaux vont se mettre ensemble
Projet d'appui au renforcement des initiatives locales des jeunes pour la consolidation de la paix en Guinée (en phase de clôture)	PBF	Prevention/gestion des conflits	Le projet cible les jeunes alors que le présent projet cible les femmes leaders communautaires
Projet d'appui à la participation des jeunes hommes et jeunes femmes à la gouvernance dans les 20 communes les plus conflictogènes de la Guinée (en cours)	PBF 1, 442,360	Prevention/gestion des conflits	Le projet cible les jeunes alors que le présent projet cible les femmes leaders communautaires Les deux projets ont des zones de convergence. Il s'agit des communes de Matoto et de Ratoma

Appui au dialogue et participation inclusifs en cours	PBF 846 000 USD	Prevention/gestion des conflits	Mise en place d'un groupe de médiateurs internes
---	-----------------	---------------------------------	--

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre

a) Description du contenu du projet

La première phase du projet consistera à l'identification des femmes et jeunes filles leaders communautaires. Elle se fera suivant les critères préétablis, en tenant compte de la zone géographique, l'âge et leur niveau d'implication dans la vie communautaire. Les femmes et jeunes filles leaders communautaires sont, de manière générale, non scolarisées ou déscolarisées, des femmes qui appartiennent aux organisations communautaires 'non formelles' ou qui n'appartiennent à aucune organisation, des femmes qui se trouvent dans le secteur informel (petit commerce, agriculture de subsistance, séchage de poisson, vendeuses au marché etc.), et même dans les ménages, celles qui n'ont pas souvent la possibilité d'assister aux rencontres nationales et internationales, celles qui n'ont pas accès aux médias pour exprimer leurs points de vue. Elles ont été ciblées parce qu'elles sont proches des populations et qu'elles sont écoutées. Elles seront divisées en trois groupes : celles dont l'âge varie entre 15 et 20, 21 et 35 ans et celles qui ont plus de 35 ans. Cette mesure permettra d'assurer la participation participative des différents groupes de femmes, y compris les jeunes filles, et les plus défavorisées comme les filles mères. Les femmes de différentes ethnies du pays vivant dans les communes seront sélectionnées sans discrimination.

Chaque organisation communautaire non formelle de femmes désignera ses représentants. Les représentantes ainsi désignées se retrouveront à leur tour pour choisir parmi elles les leaders qui feront partie des **800 femmes** qui seront soutenues et accompagnées pour mener les différentes activités de communication et de plaidoyer en faveur de la paix. Le nombre des femmes à accompagner est fonction de la taille de la population des cinq communes de Conakry. La ville compte 130 quartiers et le projet cible au moins 6 femmes leaders communautaires par quartier.

La seconde phase se focalisera sur le renforcement de capacités des femmes et jeunes filles leaders communautaires. Elles seront outillées par des personnes ressources, issues des différents mécanismes de prévention et résolution des conflits, ceci afin de leur permettre de développer leur plein potentiel et de contribuer à la promotion de la culture de paix au sein des organisations féminines non formelles et des familles. Les activités de renforcement de capacités des femmes seront adaptées aux spécificités des femmes (selon leur âge, leur état physique, leur niveau scolaire, leur occupation quotidienne...). Il tiendra compte des heures de travail rémunéré et non-rémunéré des femmes, de leurs lieux de résidence, des difficultés qu'elles ont à se déplacer etc. La formation sera basée sur la résolution pacifique des conflits, les facteurs de risque de conflits dans les familles et dans les communautés, le rôle des différents acteurs, les techniques d'animation et de communication interpersonnelle etc. Les acteurs et leaders communautaires seront également outillés pour comprendre l'importance d'assurer la participation des femmes et jeunes filles dans ces processus.

Une fois leurs capacités renforcées les femmes et jeunes filles leaders communautaires vont engager un dialogue avec les autres organisations féminines non formelles afin de les sensibiliser sur la prévention des conflits. Les organisations non formelles de femmes seront

encouragées à se mettre en réseau entre elles pour échanger les informations et les bonnes pratiques dans le but de prévenir les conflits et d'agir en cas de nécessité. Elles seront également encouragées à collaborer avec les réseaux de jeunes et les organisations dites 'formelles' de femmes. Des stratégies seront mises en place pour renforcer la collaboration entre les jeunes filles leaders communautaires avec les réseaux de jeunes et les organisations dites 'formelles' de femmes. Toutes les activités des femmes seront relayées par les réseaux sociaux au niveau communautaire et par les médias de proximité, afin d'amplifier les voix des femmes, mettre en exergue les dynamiques de genre et partager les messages qui renforcent la consolidation de paix. Afin de créer un environnement favorable aux actions menées par ces femmes, les acteurs communautaires (leaders religieux, jeunes...) seront également sensibilisés sur l'importance de la participation des femmes et leurs organisations dans la gestion des conflits.

Le projet mettra également l'accent sur les actions visant à réduire les Violences Basées sur le Genre (VBG) afin de créer un environnement favorable pour les femmes et les jeunes filles. Ainsi, une cartographie des endroits non-sécuritaires pour les femmes et jeunes filles ou à haut risque de Violence et harcèlement Sexuelle sera faite suivie des actions concrètes pour sécuriser les endroits dangereux identifiés.

b) Théorie du changement pour le projet

SI les femmes et jeunes filles leaders communautaires sont identifiées, accompagnées, outillées et s'engagent dans des actions de prévention de conflits notamment le dialogue intergénérationnel,

SI elles se sentent en sécurité et protégées face aux Violences Sexuelles et basées sur le genre ;
SI le leadership des femmes est renforcé et elles peuvent accéder aux opportunités et à la prise de décisions au sein de leur communauté ;

SI elles sont mises en réseau et partagent des informations, des pratiques et des expériences de prévention et de gestion de conflits entre elles,

SI elles renforcent le dialogue anti-haineux, non violent et non discriminatoire avec les autres organisations de la société civile, les leaders politiques et autres acteurs clés,

SI elles obtiennent le soutien des leaders communautaires, des acteurs politiques des engagements pour des élections apaisées et **SI** leurs actions sont suffisamment relayées par les médias, les réseaux sociaux, les structures communautaires et autres organisations de la société civile,

ALORS, les tensions et violences communautaires/intercommunautaires, politiques, y compris les VBG, ainsi que les affrontements entre les forces de sécurité et les jeunes seront réduites parce que les parties prenantes auront compris la nécessité d'avoir des élections apaisées en 2020 et de consolider la paix et la cohésion sociale et de sauvegarder des vies humaines, des biens publics et privés. Les femmes et jeunes filles seront des référents clés dans les dynamiques de mobilisation et dialogue pour la paix en milieu communautaire.

c) cadre de résultat du projet (voir annexe)

d) ciblage des bénéficiaires et ciblage géographique

Les bénéficiaires directs du projet sont les **800 femmes et jeunes filles** leaders communautaires qui seront sélectionnées dans les cinq communes de Conakry. Les bénéficiaires indirects du projet seront ceux qui participeront aux activités de sensibilisation et de renforcement de capacités. Il s'agit des représentantes des organisations non formelles de femmes, des leaders communautaires, des autorités communales, des agents des forces de sécurité, et des jeunes. Ils sont estimés à 420,000.

Les zones d'intervention du projet sont les cinq communes de Conakry. Ces communes ont été sélectionnées du fait de leur caractère conflictogène. En effet, les risques de conflits sont élevés dans toutes les cinq communes de la capitale mais principalement dans les communes de Ratoma et de Matoto. La capitale Conakry se distingue aussi par la taille de sa population et notamment la tranche en dessous de 35 ans qui est largement majoritaire. Elle se distingue aussi par le nombre de troubles socio-politiques surtout dans le contexte électoral.

Afin d'éviter tout risque de récupération et d'instrumentalisation politique pendant la période électorale, la stratégie de mise en œuvre adoptée et le choix d'œuvrer sans passer par la société civile organisée constitue une des approches innovantes du projet. Également, l'ensemble des activités qui seront mis en œuvre sur le terrain avec l'appui des volontaires/relais communautaires, sont des actions qui s'adresseront aux femmes leaders communautaires à la base. Ces femmes ne sont pas organisées dans des structures formelles, mais font partie des groupements en milieu communautaire.

Une des innovations de ce projet est de renforcer le leadership des femmes dans les communautés à la base sans passer par les OSC organisées, souvent politisées et qui risquent d'instrumentaliser cette initiative. En conséquence, si aucune ressource n'est transférée à des OSC nationales, 58 % des ressources seront allouées à l'autonomisation de ces femmes et jeunes filles leaders communautaires.

III. Gestion du projet et coordination

a) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre

Les agences bénéficiaires directes sont le PNUD et l'UNICEF. L'ONU Femmes et le Programme VNU donneront un appui technique pour la mise en œuvre du projet. Les organisations de la société civile seront les partenaires de mise en œuvre.

UNICEF

L'UNICEF assure le lead du projet. Elle a l'avantage d'intervenir à différents niveaux notamment au niveau stratégique pour l'influence des politiques, mais aussi au niveau opérationnel. L'organisation pourra compter sur son expertise en matière d'engagement communautaire et de renforcement des systèmes de communautaires, la participation des jeunes femmes et hommes à ce processus et de communication pour le développement. Spécifiquement, elle pourra bâtir sur le travail communautaire fait pendant la période Ebola avec la mobilisation et l'engagement des plateformes de jeunes qui ont permis de mettre fin à l'épidémie.

PNUD

Le PNUD a un avantage comparatif certain du fait de son expérience dans le pays et de ses capacités avérées en matière de mise en œuvre des projets de consolidation de la paix, notamment le renforcement de capacités institutionnelles et organisationnelles, l'animation des cadres de dialogue, le travail avec les acteurs gouvernementaux, la communauté internationale et la société civile et le plaidoyer. En termes d'accompagnement du processus électoral, le PNUD a une expérience avérée de collaboration avec les organisations féminines et de jeunes.

Le Programme VNU

Il a une expertise avérée en matière de recrutement et de déploiement massifs et en temps réduit des volontaires. Le Programme VNU dispose d'une base de données riche et dynamique de candidats compétents, expérimentés et diversifiés à l'international et sur l'ensemble du territoire Guinéen pouvant être déployés grâce à une procédure de recrutement accéléré (Fast track) pour les cas d'urgence. Une autre valeur ajoutée du Programme VNU est que le recrutement et l'emploi des volontaires n'induiront aucune charge de travail supplémentaire aux agences, car le Programme VNU s'occupe du processus administratif de recrutement.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente (USD)	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
UNICEF	34' 001 000	Alliance GAVI, Fonds Mondial, Fonds Muskoka, UE, BMGF, PBF	Conakry, Kankan, Nzerekore et Labe	120 30 dans les zones du projet	Experts en : -Politique sociale -Egalité de genre -Communication pour le changement de comportement -Jeunesse
PNUD	19.561.947	Fonds propres PBF Japon GEF Union européenne	Conakry, Boké, Labé, Mamou, Kankan, N'Zérékoré.	166 au total, dont 50 dans la zone du projet	-Expert Programme Gouvernance -Spécialiste genre -Spécialiste société civile

Les partenaires de mise en œuvre

Les ministères

- Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance
- Ministère de la Citoyenneté et de l'Unité Nationale

Le projet fera recours aux personnes ressources dans les divers domaines pour faciliter les sessions de formation et de dialogues communautaires. Ces personnes seront identifiées dans les différentes institutions de L'Etat et dans les structures nationales et internationales disponibles dans le pays.

b) Gestion du projet et coordination

La mise en œuvre du projet sera assurée par une équipe composée d'une/un coordonnatrice/coordonateur du projet qui sera basé à Conakry sous la supervision de l'UNICEF (national, niveau NOA) avec pour rôles principaux d'assurer la gestion technique du projet pour la composante UNICEF et la coordination avec le PNUD et les contreparties gouvernementales. Le poste de coordonnatrice (eur) du projet sera entièrement pris en charge par le projet et la personne sera dédiée à plein temps au projet. Il/elle travaillera en étroite collaboration avec le/la chargé de projet du PNUD (national, niveau SB4) qui assurera la gestion de la composante PNUD et supervisera une partie de l'équipe de relais communautaires de paix. Le/la chargé (e) de suivi-évaluation basé à l'UNICEF (national, niveau NOA) supervisera l'autre partie de l'équipe de relais communautaires de paix. En plus le chargé de suivi-évaluation assurera la collecte des données du projet et leur consolidation, il travaillera en étroite relation avec le chargé de suivi-évaluation du secrétariat du PBF.

L'équipe de projet bénéficiera de l'appui de l'équipe gender de l'UNICEF et une gender specialist (International, niveau IUNV) allouera au minimum 50% de son temps au projet. Le gender specialist assurera une étroite coordination avec l'équipe régional d'ONU-femmes basée à Dakar qui appuiera techniquement la mise en œuvre du projet. La Gender specialist sera en charge des formations sur le leadership féminin, contribuera à animer les groupements de femmes communautaires et coordonnera les activités autour des VBG en étroite coordination avec les équipes de relais communautaires de paix.

La décision de recruter les VNU relais communautaires de paix a été motivée par le fait que le projet voudrait garantir la neutralité des interventions des femmes leaders communautaires en évitant l'instrumentalisation et la récupération. Quatorze (14) VNU relais seront recrutés dans les cinq communes de Conakry pour couvrir un total de 130 quartiers. La répartition des relais est fonction du nombre de quartiers. Commune de Ratoma : 4 relais pour 34 quartiers ; Commune de Matoto 4 relais pour 37 quartiers ; Commune de Kaloum : 2 relais pour 13 quartiers ; Commune de Dixxin : 2 relais pour 22 quartiers et la commune de Matam : 2 relais communautaires pour 24 quartiers. Le projet va s'assurer au minimum de la parité femmes-hommes dans le choix des relais communautaires. Les relais communautaires vont animer les dialogues communautaires, assurer le suivi des activités, documenter les bonnes pratiques et assurer l'accompagnement de proximité auprès des femmes leaders communautaires. Compte tenu de l'approche de mise en œuvre adoptée, il est nécessaire de recruter des ressources humaines avec un profil admin/finance afin de gérer efficacement les transactions financières liés aux paiements directs qui seront effectués.

La prise en charge de ces relais communautaires qui travailleront techniquement sur le terrain et appuieront les femmes leader communautaires fait monter la charge salariale du projet à 26%, cependant ils constituent un appui technique de terrain qui n'entre pas dans l'équipe de gestion du projet à proprement parler, la charge salariale de celle-ci étant de 17%.

Un comité de pilotage, présidé par Madame la Ministre de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance, sera l'organe de gouvernance du projet. Il regroupe les points focaux des ministères prenant part au projet, la primature, les agences des Nations Unies impliquées, le secrétariat du PBF et les organisations de la société civile concernées. Le comité se réunit sur une base semestrielle pour discuter des orientations stratégiques et des choix opérationnels du projet, en prenant en compte l'évolution du contexte. Il sera également chargé de la

validation des plans annuels de travail, de la revue des rapports sur la mise en œuvre du projet et des éventuelles révisions budgétaires.

Le comité technique de suivi composé des agences des Nations Unies, des points focaux des ministères, de la primature et des organisations de la société civile, partenaires de mise en œuvre et le Secrétariat du PBF se réunit trimestriellement pour évaluer le niveau de la mise en œuvre du projet, adresser les goulots d'étranglements constatés et faire des recommandations à l'équipe de gestion du projet.

Une réunion de coordination technique regroupant les points focaux des deux agences des Nations Unies, le Programme VNU et le Secrétariat du PBF du projet se tiendra mensuellement sous la responsabilité de l'agence leader. Cette instance permettra au groupe restreint de gestion du projet d'évaluer les progrès et de faire des propositions utiles pour corriger les faiblesses identifiées.

Le secrétariat PBF sera impliqué dans la gestion, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des interventions. Les documents de mise en œuvre du projet (Plan de mise en œuvre, plan de suivi et évaluation, TDR des principales activités, les rapports des activités ...) seront partagés avec le secrétariat du PBF pour examen, validation, appui conseil et alerte.

c) Gestion du risque

Matrice de gestion des risques

Risques	Probabilité (haute, moyenne, faible)	Gravité de l'impact sur le projet (haut, moyen, faible)	Stratégie d'atténuation (et personne/unité responsable)
<p><u>Inclusivité du processus de sélection des femmes leaders communautaires bénéficiaires</u></p> <p>Au cours d'un échange avec un groupe de femmes leaders communautaires, il a été noté que la majorité de femmes avaient un âge avancé (plus de 50 ans). Le risque est d'avoir des leaders femmes avec un âge moyen de plus de 50 ans alors qu'il faut également des leaders jeunes femmes (entre 15 et 35 ans)</p>	Moyenne	Moyen	Un quota de 30% au moins de jeunes femmes leaders communautaires sera appliqué dans la sélection des femmes leaders communautaires
<p><u>La politisation de l'intervention</u></p> <p>Les risques de politisation sont existants compte tenu du contexte socio politique dans le pays. Bien qu'elles soient des femmes leaders communautaires, elles pourraient appartenir à des formations politiques rivales, ce qui constituerait un facteur de risque pour la bonne marche du projet</p>	Élevée	Élevé	Une forte communication sera nécessaire à toutes les étapes du projet, en particulier avant sa mise en œuvre. Les messages devront faire ressortir très clairement les objectifs visés qui sont liés à la prévention de conflits, à la consolidation de la paix et la cohésion sociale. Un plan de communication sera développé et mis en œuvre à cet effet.

			Le projet interviendra directement auprès des femmes leaders communautaires sans passer par des OSC nationales afin de limiter le risque d'instrumentalisation et de politisation de l'intervention.
<p><u>Disponibilité des femmes leaders communautaires pour mener les activités</u></p> <p>Les femmes leaders communautaires ont déjà beaucoup de travail (ménager, de soins, travail rémunéré, etc.) dans leurs familles et communautés. La crainte est qu'elles ne puissent pas disposer de temps nécessaire pour mener les activités prévues malgré leur bonne volonté. Les époux peuvent également constituer un frein à la mise en œuvre du projet s'ils ne comprennent pas sa pertinence et s'ils n'ont pas une bonne perception du rôle de leadership que les femmes jouent dans la prévention et la gestion des conflits</p>	Moyenne	Moyen	<p>Les stratégies de mise en œuvre seront adaptées en fonction des activités et de la disponibilité des femmes. Ceci exigera plus de temps de suivi mais garantira la réussite de l'intervention. Le projet ne doit pas déstabiliser la bonne marche des ménages les exposer aux violences ou entraver les activités des femmes. Le principe de <i>Do No Harm</i> sera ainsi respecté.</p> <p>Une forte communication sera faite en direction des hommes et la reste de la famille afin qu'ils comprennent l'importance du projet, qu'ils agissent pour prévenir les potentielles tensions et violences, et pour et qu'ils acceptent que leurs femmes s'y engagent.</p>
<p><u>Rejet des femmes leaders par leurs communautés</u></p> <p>Le fait pour les femmes d'assumer de manière plus affirmée et active le rôle de leadership dans la prévention des conflits peut être mal interprété par certains membres des communautés et notamment les hommes. Les communautés disposent déjà des mécanismes de prévention et de gestion des conflits et cette initiative pourrait être en déphasage avec lesdits mécanismes. Dans ce cas, le risque serait le rejet des femmes leaders communautaires</p>	Moyenne	Moyen	<p>Les actions de communication et de dialogue vont cibler les leaders communautaires, les autres femmes, les jeunes filles et garçons. Ces échanges vont mettre l'accent sur le rôle prépondérant que les femmes jouent et pourraient jouer dans la prévention des conflits. Il sera question de rassurer la communauté que les actions de prévention de conflits à mener par les femmes leaders communautaires normales et s'inscrivent dans la logique de la promotion et de la participation et l'engagement des femmes</p>

d) Suivi / évaluation

Le suivi conjoint du niveau central se déclinera sur 3 axes : le suivi des activités selon les procédures de partenariat de l'UNICEF et du PNUD ; le suivi conjoint des résultats/performances du projet et enfin l'analyse de l'impact. UNICEF/PNUD (équipe suivi-évaluation) assurera un suivi programmatique régulier des activités du projet en coordination avec les autorités locales. UNICEF/PNUD recevront des rapports mensuels d'activités des VNU relais communautaires de paix. L'UNICEF, le PNUD et les ministères concernés mèneront des missions conjointes de supervision et de suivi périodiques dans les communes cibles. Quant au suivi des résultats, il sera adressé à mi-parcours. Les données de tous les réseaux des femmes et de tous les districts ciblés seront rassemblées et analysées pour suivre les résultats escomptés et les réalisations conformément à la proposition de projet susmentionnée. L'accent sera mis sur le renforcement des mécanismes communautaires de suivi et évaluation. L'UNICEF/PNUD et les Ministères concernés, mèneront des missions conjointes de supervision et de suivi dans les quartiers pour évaluer les progrès, vérifier les rapports et lever les éventuels goulets d'étranglement si nécessaire. Un rapport final sera soumis au PBF. 12,6% du budget du projet sera alloué aux activités de suivi et évaluation.

Activités	Budget (USD)
Réunions du COPIL et CT	15 000
Revue à mi-parcours	10 000
Evaluation finale indépendante	40 000
Charge de suivi-évaluation (national SB4)	30 000
Enquêtes de perception en début de projet et à la fin	50 000
Total	145 000

Deux enquêtes de perception seront organisées, au début et à la fin du projet. Elles porteront sur : (1) la perception de la communauté sur le rôle des femmes dans la prévention et la résolution des conflits et ; (2) la violence en milieu communautaire, y compris les violences électorales et les Violences Basées sur le Genre (VBG). Une évaluation finale indépendante sera également réalisée à la fin du projet pour mesurer son impact. Les différentes parties prenantes seront associées à toutes les étapes du processus d'évaluation.

e) Stratégie de pérennisation du projet

La stratégie de sortie du projet repose sur le renforcement du plaidoyer auprès des communes qui, suivant le code de collectivités locales, sont responsables de la sécurité et de la prévention des conflits dans leurs territoires. Il sera question d'amener les exécutifs et conseils communaux à mieux appréhender la portée stratégique de l'action des femmes leaders communautaires qui vont contribuer à pacifier les familles, les quartiers et les communes. Si les maires ont une bonne perception du rôle des femmes dans la prévention des conflits, s'ils comprennent la nécessité de soutenir l'action du réseau des organisations non formelles de femmes, alors, ils pourront inscrire les activités de prévention de conflit dans leurs plans de développement local (PDL) et programmes annuels d'investissement (PAI). Aussi, le dialogue sera mené dans les familles et dans les communautés pour promouvoir le rôle des femmes dans la prévention des conflits et permettra de renforcer les mécanismes communautaires de prévention des conflits. Le projet va identifier et renforcer lesdits mécanismes à travers les leaders communautaires qui seront encouragés à faciliter la participation des femmes et leur intervention dans la prévention des conflits.

IV. Budget du projet

Le projet ayant une focalisation sur les femmes et jeunes femmes leaders communautaires, 95% du budget est alloué aux activités de promotion de l'égalité des sexes.

Les coûts du personnel représentent 26% du projet total du projet. Ils prennent en compte à la fois les coûts du personnel de gestion et du personnel technique de mise en œuvre du projet (le coût du personnel de gestion représentant 17% du budget total). L'intervention directe auprès des communautés et des femmes leaders communautaires, permettant de limiter les risques liés à l'instrumentalisation et la récupération politique par les OSC formelles, explique le besoin de recruter 14 animateurs communautaires qui interviendront à la base dans les quartiers de Conakry.

Ainsi si le projet ne passera pas par les ONG nationale, environ 58% des ressources du projet seront directement allouées à l'autonomisation des femmes leaders communautaires, en plus des ressources humaines directement affectées à l'accompagnement de proximité de ces femmes communautaires (13%).

Le budget prévoit une forte composante de suivi-évaluation (12,6%), compte tenu du nombre important d'activités qui seront menées dans l'ensemble des 130 quartiers de Conakry et l'importance de documenter les leçons qui seront apprises par le projet.

Le budget sera décaissé en 2 tranches (70% et 30%). La seconde tranche sera transférée une fois que 1) le projet aura décaissé ou engagé au minimum 75% de la première tranche du budget et que les rapports dus au cours de la période écoulée aient bien été soumis au PBF ; 2) qu'il n'y ait pas de clôtures financières de projets pendantes.

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
	<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

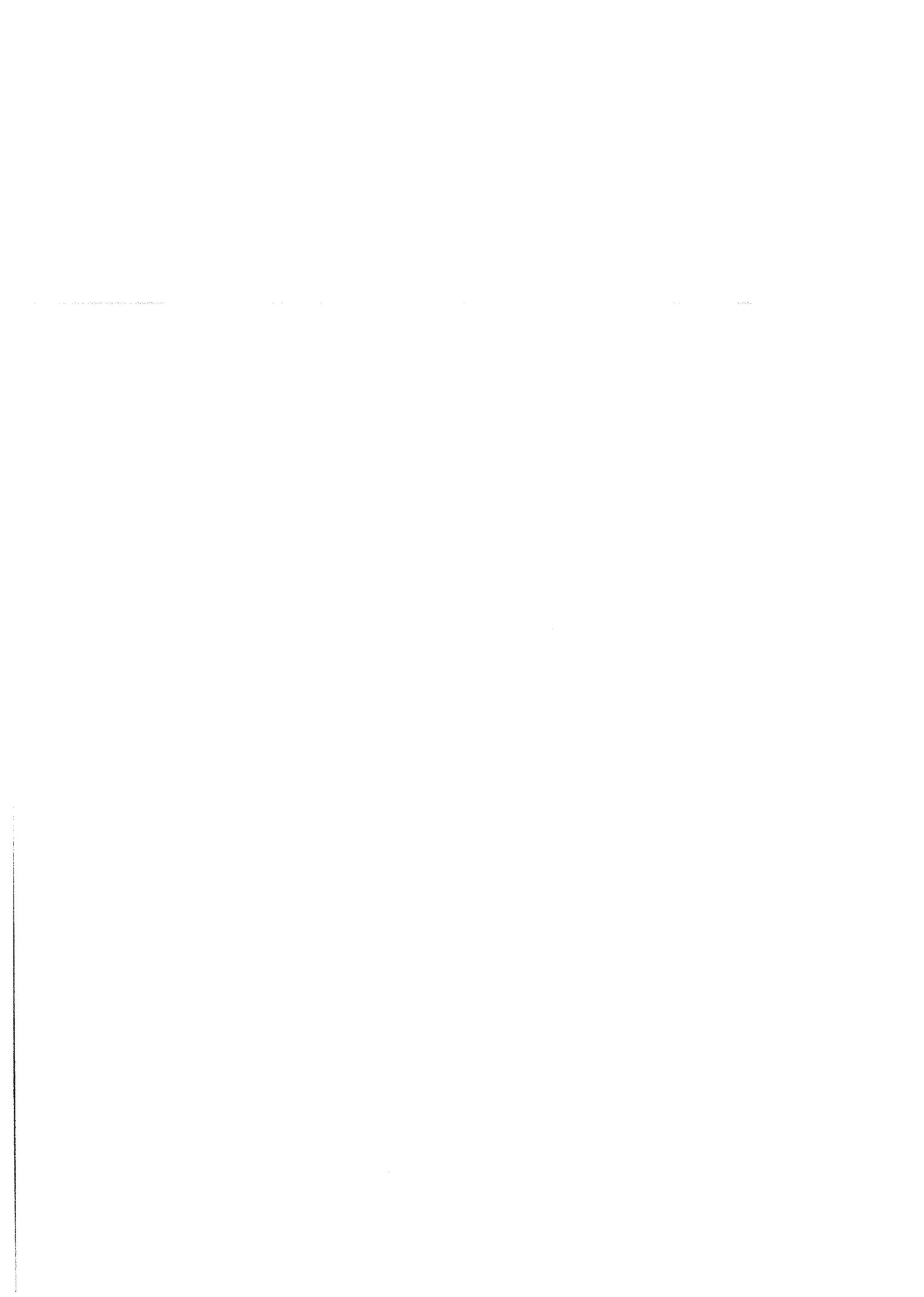
Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project-based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project⁸
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

⁸ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.



Annexe B : Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ Fréquence de collecte	Étapes
<p>Résultat 1 :</p> <p>Les violences communautaires, intercommunautaires, politiques, y compris les Violences Basées sur le Genre (VBG) et les affrontements entre les forces de sécurité et la population (particulièrement les jeunes) sont réduites avant, pendant et après les élections législatives et présidentielles de 2020, ceci grâce à la participation effective des femmes et jeunes filles en milieu communautaire</p>		<p>Indicateur 1 a. % de cas de violences communautaires, intercommunautaires (y compris les VBG) politiques et affrontements entre les forces de sécurité et les jeunes dans les communes ciblées par le projet</p> <p>Niveau de référence : TBD (à déterminer enquête) et données de la police Cible : - 30%</p> <p>Indicateur 1 b. Niveau de confiance des groupes cibles (leaders communautaires, jeunes, femmes et jeunes filles, forces de sécurité) dans la résolution pacifique des conflits communautaires et électoraux</p> <p>Niveau de référence : TBD (à déterminer enquête) Cible : 70%</p>	Enquêtes de perception	Au début du projet et à la fin du projet.
<p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue)</p> <p>ODD 5 Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</p> <p>ODD 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous</p>	<p>Produit 1.1 800 femmes et jeunes filles leaders communautaires participent activement aux processus de prévention et gestion des conflits dans les zones cibles</p> <p>Activité 1.1.1. Réaliser une cartographie des organisations non formelles de femmes et jeunes filles leaders communautaires et des mécanismes</p>	<p>Indicateur 1.1.a. Niveau de satisfaction des femmes et jeunes filles en milieu communautaire ciblées sur l'accompagnement reçu par le projet</p> <p>Niveau de référence : TBD Cible : 70%</p> <p>Indicateur 1.1.1.b. Nombre de femmes et jeunes filles qui ont des connaissances accrues et des compétences en matière de prévention et résolution de conflits</p>	<p>Enquêtes de perception</p> <p>Test avant et après la formation</p>	<p>Au début du projet et à la fin du projet.</p> <p>Suite à chaque activité de formation</p>

<p>(Recommandations de l'examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p>	<p>communautaires de prévention et de résolution de conflits</p> <p>Activité 1.1.2. Identifier 800 femmes dont au moins 30% de jeunes filles leaders communautaires dans les quartiers des cinq communes de Conakry</p> <p>Activité 1.1.3. Former et sensibiliser 800 femmes et jeunes filles leaders communautaires identifiées dans les communes de Conakry, sur leur rôle dans la prévention et la gestion des conflits, sur le leadership et le réseautage, le plaidoyer et l'animation des dialogues communautaires (des séances de formation différenciées par tranche d'âge seront prévues)</p> <p>Activité 1.1.4. Organiser une série de séances de formation sur le leadership féminin, la prise de parole en public, la participation citoyenne et l'égalité de genre pour les jeunes filles ciblées par le projet</p> <p>Activité 1.1.5. Réalisation d'une cartographie des endroits non-sécuritaires pour les femmes et jeunes filles ou à haut risque de Violence et harcèlement Sexuelle</p> <p>Activité 1.1.6. Conception et mise en œuvre d'une stratégie des acteurs communautaires et forces de la sécurité visant la protection des femmes et des filles dans les espaces publics dans les zones identifiées comme les moins sécurisantes pour les femmes et jeunes filles</p>	<p>Niveau de référence : 0 Cible : 700</p> <p>Indicateur 1.1.1.c. Niveau de perception des femmes et jeunes filles sur leur sentiment de sécurité dans les espaces publics Niveau de référence : TBD Cible : 60 %</p>	<p>Enquêtes de perception</p>	<p>Au début du projet et à la fin du projet.</p>
--	--	--	-------------------------------	--

	<p>Produit 1.2. Les journalistes, les chefs de district/secteurs, Maires, Conseillers communaux, jeunes filles/garçons et forces de sécurité sont conscients du rôle des femmes et jeunes filles dans la prévention et la résolution des conflits</p> <p>Activité 1.2.1. Former les acteurs locaux (leaders communautaires, autorités, jeunes) sur le rôle des femmes et jeunes filles leaders dans la prévention et la gestion de conflits</p> <p>Activité 1.2.2. Former les forces de sécurité hommes/femmes (policiers, gendarme, militaire, etc.) sur la prévention et la gestion des conflits, sur leur rôle et celui des femmes leaders communautaires dans ce processus</p> <p>Activité 1.2.3. Sensibiliser et outiller les journalistes (radio, TV, presse), les jeunes filles et garçons, sur les techniques de communications, la réalisation de produits médias avec des influenceurs jeunes femmes, sur l'utilisation des réseaux sociaux pour la prévention des conflits et le rôle des femmes leaders communautaires</p>	<p>Indicateur 1.2.1. Nombre de produits médiatiques favorisant la prise de parole des femmes et jeunes filles leaders dans les médias (radio, TV, presse)</p> <p>Niveau de référence : TBD Cible : TBD</p> <p>Indicateur 1.2.1. Niveau de perception favorable des chefs de districts/secteurs/ Maires/conseillers communaux/policiers sur le rôle central des femmes et jeunes filles leaders dans la prévention et la gestion de conflits</p> <p>Niveau de référence : TBD Cible : 70%</p>	<p>Outil de suivi médiatique</p> <p>Enquête de perception</p>	<p>En continu</p> <p>Au début du projet et à la fin du projet.</p>
<p>Produit 1.3 : Les acteurs communautaires (leaders politique et religieux, responsables des médias, la société civile) dialoguent sur la nécessité d'avoir des élections apaisées grâce à la médiation des</p>		<p>Indicateur 1.3.1 Niveau de perception favorable de la population sur l'effectivité des dialogues communautaires organisés par les femmes et jeunes filles leaders communautaires</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 80%</p>	<p>Enquête de perception</p>	<p>Au début du projet et à la fin du projet.</p>

	<p>organisations non formelles de femmes pour le partage des informations, de pratiques et d'expériences en matière de prévention de conflits et de consolidation de la paix</p> <p>Activité. 1.4.2. Organiser des sessions de plaidoyer auprès des leaders politiques, des organisations 'formelles' de femmes et de la société civile, des médias, des institutions républicaines (médiateur national...) en vue des élections apaisées</p>	<p>Indicateur 1.3.1. Niveau de participation des femmes et jeunes filles leaders dans les plateformes existantes de dialogue en période électorale</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 30%</p> <p>Indicateur 1.3.3. Nombre d'engagements ou de déclarations publics faits par les femmes et hommes politiques en faveur de la paix et de la cohésion sociale</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 10</p>	Copies des engagement/déclarations (écrit, audio-visuels)	Dernier trimestre du projet
--	--	---	---	-----------------------------

Annex C: Liste de vérification pour le lancement du projet

Question	OUI	NON	Commentaire
1. Les partenaires de mise en œuvre ont-ils tous été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	X		
2. Les termes de référence pour le personnel clef sont-ils finalisés et prêts à être lancés ? Veuillez attacher.	X		80% des TDR ont été préparés
3. Les sites d'intervention du projet ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	X		
4. Les communautés locales et les représentants du gouvernement ont-ils été consultés sur l'existence du projet ? Veuillez expliquer quand cela a été fait ou quand ce sera fait.	X		
5. Une analyse préliminaire / identification des leçons apprises / activités existantes a-t-elle été effectuée ?	X		
6. Les critères de détermination des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Si non, quelles étapes restent et le chronogramme	X		
7. Des accords ont-ils été mis en place avec la contrepartie nationale pertinente au sujet de la mise en œuvre du projet entre les agences bénéficiaires ?	X		
8. Des arrangements clairs ont-ils été prévus concernant la stratégie de mise en œuvre entre le différentes agences bénéficiaires ?	X		
9. Quelles sont les autres activités de préparation devant être entreprises avant que le projet ne démarre et combien de temps sera-t-il nécessaire pour les effectuer ?		N/A	